



# Amérique centrale et Mexique

## Principaux faits nouveaux

Les pays d'Amérique centrale et le Mexique ont continué à accueillir un flux limité mais régulier de demandeurs d'asile, provenant aussi bien d'Amérique latine (notamment d'Amérique centrale et de Colombie) que d'ailleurs (en particulier d'Afrique). Les demandeurs d'asile se mêlent généralement à des flux massifs de migrants en situation irrégulière quittant le sud pour le nord. L'UNHCR a maintenu sa présence sur le terrain à Tapachula, à la frontière méridionale du Mexique, afin de renforcer la capacité de ses partenaires, au sein des pouvoirs publics et de la société civile, à identifier les demandeurs d'asile dans cet environnement migratoire complexe. Les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux procédures d'asile ont porté leurs fruits. En 2005, le Mexique a reçu 687 demandes d'asile, soit 70 pour cent de plus qu'en 2004 (et plus de deux fois plus qu'en 2003). Durant cette même période, les pays d'Amérique centrale, principalement considérés comme des lieux de transit, ont continué à enregistrer un faible nombre de demandes d'asile, puisque 148 personnes ont réclamé une protection internationale au Belize, au Guatemala, au Honduras, en El Salvador et au Nicaragua.

La population réfugiée dans la région est demeurée relativement stable. Fin 2005, on dénombrait quelque 4 500 réfugiés, dont 92 pour cent en milieu urbain. La principale solution durable prônée par l'UNHCR reste l'intégration sur place par l'octroi du statut de résident permanent et la naturalisation.

Belize  
El Salvador  
Guatemala  
Honduras  
Mexique  
Nicaragua

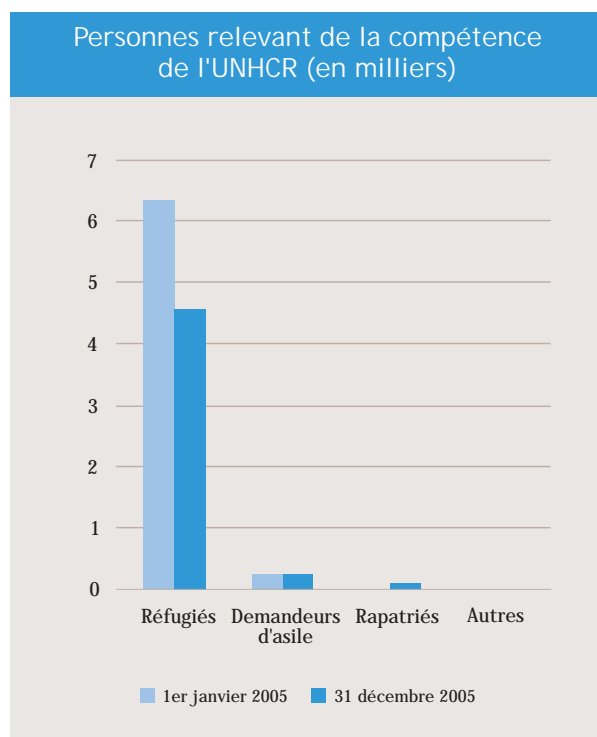


En 2005, l'Agenda pour la protection et le Plan d'action de Mexico ont guidé les activités de l'UNHCR dans la région, en particulier celles liées au renforcement des législations nationales et des capacités institutionnelles, à la formation, à l'élargissement des réseaux de protection et à la recherche de solutions durables au sort des réfugiés. Le Plan d'action de Mexico a donné un nouvel essor à la coopération avec les Etats de la région.

## Défis et contraintes

L'UNHCR a continué à promouvoir la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés dans un environnement migratoire de plus en plus complexe dans la région. El Salvador, le Honduras et le Guatemala ont continué à produire des flux de migration massifs en direction du nord, flux provoqués par une extrême pauvreté, un fort taux de chômage et de sous-emploi, des inégalités sociales et une insécurité caractérisée par sa rapide augmentation. En 2005, cette situation a été encore aggravée par la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, à commencer par les ravages de l'ouragan Stan. La montée de la violence perpétrée par les gangs de jeunes (baptisés *maras*) au Guatemala, en El Salvador et au Honduras a elle aussi engendré de nouveaux schémas de déplacement forcé au sein de la région.

Les contrôles renforcés mis en place dans toute la région depuis le 11 septembre 2001 ont entraîné l'interception, la détention et l'expulsion d'un nombre important de migrants clandestins par le biais de programmes de rapatriement. Le Mexique a continué à enregistrer un flux croissant de migrants en situation irrégulière cherchant pour la plupart à transiter vers les États-Unis. En 2005, l'Institut national de migration du Mexique en a intercepté plus de 240 000. Les organisations de la société civile estiment que le nombre des migrants clandestins est encore plus élevé et dépasse peut-être les 330 000, près d'un millier d'entre eux franchissant quotidiennement la frontière mexicaine. À l'exception de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) implantée à Tapachula, les administrations







Mexique : enfants réfugiés lors d'un atelier sur l'âge, le genre et la diversité organisé au parc des réfugiés de Mexico. UNHCR / M.Echandi

nationales chargées des réfugiés dans la région ne maintiennent pas de présence aux frontières ni aux autres points d'entrée. Il demeure extrêmement difficile d'identifier les demandeurs d'asile se rendant du sud vers le nord parmi les nombreux migrants.

L'un des phénomènes les plus préoccupants pour l'UNHCR est l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés au sein de flux migratoires mixtes. Au cours de l'année, plus de 5 500 enfants non accompagnés, pour la plupart originaires du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras, ont été interceptés et renvoyés par les autorités mexicaines. La plupart d'entre eux tentaient probablement de rejoindre des membres de leurs familles clandestinement installés aux États-Unis ou au Canada. Le nombre réel d'enfants migrant par leurs propres moyens est sans doute nettement plus élevé. Les mécanismes de protection des mineurs sont insuffisants, en particulier ceux destinés à identifier les demandeurs d'asile potentiels dans cette tranche d'âge.

Compte tenu du nombre relativement faible de demandeurs d'asile et de réfugiés, les questions d'asile ne sont prioritaires pour aucun des États de la région. Les administrations chargées de ces questions sont généralement en sous-effectifs et ne disposent pas de l'expérience pratique nécessaire pour s'occuper des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans toute la région, le taux élevé de rotation des

fonctionnaires, y compris au sein des autorités chargées des migrations, nuit à l'efficacité des formations dispensées par l'UNHCR, dont l'impact se limite à la brève période durant laquelle les fonctionnaires formés demeurent en poste. De même, des réseaux de protection nationaux ont été mis en place par la société civile dans tous les pays concernés, mais ils mettent plus volontiers l'accent sur les migrations que sur les problèmes d'asile. Chaque pays n'a généralement qu'une seule ONG spécialisée dans la protection des réfugiés (et qui est la plupart du temps le partenaire d'exécution de l'UNHCR).

Dans toute la région, les possibilités d'intégration sur place des réfugiés urbains sont restées limitées du fait des contraintes économiques générales.

## Recherche de solutions

En Amérique centrale, l'UNHCR a facilité la naturalisation de 184 réfugiés urbains installés de longue date dans les pays concernés et a permis à 38 autres réfugiés d'obtenir le statut de résident permanent. Au Mexique, l'Organisation a directement aidé 16 réfugiés urbains à se faire naturaliser, mais de nombreux autres réfugiés ont obtenu la nationalité mexicaine par leurs propres moyens, souvent après avoir

bénéficié de l'orientation et des conseils juridiques du partenaire d'exécution de l'UNHCR. De plus, 1 140 réfugiés guatémaltèques vivant dans les zones d'installation rurales du sud du Mexique ont été naturalisés, ce qui a mis un terme au programme de naturalisation de cette population installée de longue date dans le pays.

En 2005, l'UNHCR a renouvelé ses efforts en vue d'aider les réfugiés urbains présents au Mexique à trouver un emploi, notamment par leur placement dans le secteur privé et par la mise en œuvre d'un programme de microcrédit. L'Organisation a également soutenu les efforts déployés par la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés pour renforcer ses liens avec d'autres institutions nationales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux.

En fin d'année, l'UNHCR a commencé à mettre en œuvre sa stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, menant à bien des évaluations participatives auprès de réfugiés urbains des deux sexes et de tous âges installés au Mexique et à Cuba. Les ONG partenaires de l'UNHCR en Amérique centrale ont été formées à cette méthodologie en décembre, et des évaluations participatives seront réalisées dans ces pays en 2006. Les résultats de ces évaluations serviront à renforcer, en 2006, les stratégies d'intégration sur place et d'autosuffisance.

## Opérations

Dans la région, l'UNHCR a permis l'accès à un logement, et a fourni une assistance médicale, des vivres et une aide à l'installation aux réfugiés nouvellement reconnus comme tels. L'Organisation a également continué à financer les besoins domestiques, la santé et la nutrition, l'éducation et les services communautaires. Les principaux bénéficiaires ont été les réfugiés ayant des besoins spécifiques, tels que les familles dirigées par des femmes, les handicapés et les personnes âgées.

Au **Mexique**, l'UNHCR a continué à travailler en partenariat étroit avec la COMAR et d'autres institutions publiques. Mais en dépit de l'intérêt du Gouvernement pour les questions d'asile, et notamment pour la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico, les problèmes des réfugiés n'étaient pas une priorité nationale, en raison de la campagne électorale précédant le scrutin présidentiel de 2006. Le contexte politique national ne s'est guère avéré propice à l'adoption de réformes législatives. Le projet de loi sur les réfugiés et l'apatridie a été officiellement présenté au Sénat en mars, puis a été transmis à un comité mixte en vue d'un examen législatif confidentiel. À la fin de l'année 2005, cet examen n'était toujours pas achevé. Les activités de l'UNHCR ont amélioré la capacité du Gouvernement et de la société civile à identifier les demandeurs d'asile, à leur assurer l'accès aux procédures d'asile ainsi qu'à traiter et à accepter ou rejeter leurs demandes dans le respect des normes internationales. La nette augmentation du nombre des demandeurs d'asile au Mexique peut largement être attribuée aux activités de formation et de renforcement des capacités menées par l'UNHCR auprès des services de l'immigration à Tapachula. Des conseils juridiques ont été régulièrement dispensés à la COMAR au sujet de demandes d'asile

individuelles, en accordant une attention particulière aux cas invoquant des violences sexuelles ou sexistes ou qui relevaient de l'interprétation du motif d'« appartenance à un groupe social particulier », défini par la Convention, ou encore qui pouvaient relever des clauses d'exclusion. Un petit nombre de demandes déposées par des mineurs non accompagnés ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Au **Belize**, l'UNHCR a continué à apporter un soutien et des conseils juridiques au cas par cas aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, afin de veiller à ce qu'une protection internationale soit offerte à ceux qui en ont besoin. Le Gouvernement n'a pas réactivé la procédure d'asile et a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de le faire à l'avenir. En revanche, il a annoncé que les individus ayant impérativement besoin d'une protection seraient autorisés à rester dans le pays en bénéficiant d'un statut migratoire différent.

En **El Salvador**, après deux ans de lobbying de la part de l'UNHCR, le décret réglementaire de la loi sur les réfugiés a été adopté en août 2005. Bien que le premier projet de décret ait été élaboré par l'Organisation, le texte final comportait certaines dispositions incompatibles avec les normes internationales. Une opération de recensement des réfugiés menée à bien par l'ONG partenaire de l'UNHCR, avec le soutien de la Direction nationale des migrations, a permis d'identifier les réfugiés reconnus sur une base *prima facie* séjournant depuis longtemps dans le pays et ne possédant pas de documents d'identité. Les résultats du recensement permettront de régulariser et d'intégrer localement ce groupe en 2006.

Au **Guatemala**, en dépit du taux de rotation élevé des hauts fonctionnaires qui a conduit à la nomination de trois personnes différentes à la tête du Comité d'éligibilité, celui-ci s'est réuni quatre fois en 2005 et s'est montré plus efficace que les années précédentes dans le traitement des dossiers. Le Gouvernement a également commencé à délivrer une nouvelle carte d'identité aux réfugiés, conformément à la législation. L'ONG partenaire de l'UNHCR a négocié des accords spéciaux avec les organismes sociaux et les administrations nationales ou régionales, afin de permettre aux réfugiés d'accéder plus aisément et à des tarifs réduits aux services sociaux et aux documents d'état civil.

Au **Honduras**, la procédure nationale de détermination du statut de réfugié a été quasiment paralysée par les fréquents changements à la tête de la Direction des migrations. Le Gouvernement s'est de nouveau engagé à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux réfugiés.

Au **Nicaragua**, aucune avancée concrète n'a été notée en ce qui concerne la législation sur les réfugiés, du fait de l'instabilité politique qui a mis un frein à plusieurs initiatives au cours de l'année 2005. L'ONG partenaire de l'UNHCR a effectué des visites hebdomadaires au Centre de détention des migrants, afin d'identifier les demandeurs d'asile au sein de cette population. Elle a également entrepris des missions de terrain aux principaux points de passage de la frontière méridionale, en vue de former les membres des services de l'immigration et les organisations de défense des droits de l'homme.



La campagne entreprise à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié a bénéficié d'une importante couverture médiatique au Mexique, attirant l'attention du public sur le Plan d'action de Mexico et sur la problématique des réfugiés en général. L'UNHCR a également lancé des initiatives novatrices pour combattre la discrimination à l'encontre des réfugiés, par le biais d'activités menées en partenariat avec le Conseil national pour la prévention de la discrimination (CONAPRED) et de projets d'« éducation pour la paix ». Au Guatemala, le Gouvernement et l'ONG partenaire de l'UNHCR ont organisé la publication d'un ouvrage consacré à la législation nationale sur les réfugiés et ont inauguré une exposition de photographies à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié. Au Belize, au Honduras et au Nicaragua, des activités de sensibilisation du public ont été entreprises dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, notamment des tables rondes et des réunions d'information destinées aux étudiants et autres acteurs concernés.

## Financement

Les fonds disponibles ont permis de prendre en charge les besoins fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile les plus vulnérables, ainsi que de fournir un appui administratif limité aux partenaires d'exécution de l'UNHCR dans les six pays de la région. Du fait de la faible importance politique accordée aux problèmes de réfugiés dans les priorités nationales des pays d'Amérique centrale, les organisations issues de la société civile manquent généralement de ressources pour la protection des réfugiés (à l'exception des partenaires d'exécution de l'UNHCR). Cette pénurie affecte gravement la capacité des partenaires du réseau de protection de l'UNHCR à soulager matériellement les besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés de la région.

### Le Plan d'action de Mexico

Depuis l'adoption du Plan d'action de Mexico par 20 pays d'Amérique latine en novembre 2004, des progrès considérables ont été accomplis dans tous les domaines. Les principales réalisations sont les suivantes :

#### Protection

L'UNHCR a accru son personnel chargé de la protection dans les zones frontalières, afin d'améliorer le suivi des afflux de réfugiés et de soutenir les communautés d'accueil. Les réseaux de protection ont été renforcés dans toute la région. Des partenariats ont été instaurés avec des entités gouvernementales telles que les Bureaux du médiateur, ainsi qu'avec des universités et des institutions de la société civile. Les programmes de renforcement des capacités destinés aux autorités et aux instances de la société civile ont été développés. Ces partenariats sont devenus la clé de voûte de la mise en œuvre du Plan.

#### Réinstallation solidaire (*Reasentamiento Solidario*)

Des progrès significatifs ont été accomplis dans le projet de coopération sud-sud entre les pays d'Amérique latine destiné à établir une capacité de réinstallation permanente et à utiliser la réinstallation comme un outil de protection stratégique. Après le Brésil et le Chili, l'Argentine est à son tour devenue un nouveau pays de réinstallation et d'autres États devraient rejoindre le programme en 2006.

#### Frontières solidaires (*Fronteras Solidarias*)

Le volet *Fronteras Solidarias* du Plan vise à aider les réfugiés et les communautés d'accueil des zones frontalières en stimulant le développement socio-économique de ces communautés. Plutôt que de créer des programmes parallèles d'aide aux réfugiés, l'UNHCR a mis en œuvre des projets communautaires. Ces projets lui ont permis d'accéder plus facilement aux réfugiés, de soulager ce qui est perçu comme le « fardeau » de l'intégration et d'assurer un meilleur respect des droits fondamentaux des réfugiés.

#### Villes solidaires (*Ciudades Solidarias*)

En Amérique latine, les réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays vivent en majorité dans des zones urbaines pauvres et marginalisées. Le volet *Ciudades Solidarias* prône donc une meilleure intégration sur place et une autosuffisance accrue des personnes déplacées par les conflits. Avec le soutien des municipalités locales, des écoles, des universités, du monde des affaires, des groupes d'entraide et d'autres acteurs locaux, l'UNHCR a pris des mesures concrètes pour favoriser l'intégration et l'autosuffisance - placement professionnel, microcrédit, partenariats avec les entreprises locales, garde d'enfants communautaire -, en mettant plus particulièrement l'accent sur les femmes réfugiées et déplacées.

## Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation <sup>1</sup>	Donateur	Budget-programme annuel
Amérique centrale et Mexique	Canada	173 554
	États-Unis	1 080 000
	Suède	302 572
	<b>Sous-total</b>	<b>1 556 126</b>
Mexique	Mexique	1 747
	<b>Sous-total</b>	<b>1 747</b>
<b>Total</b>		<b>1 557 872</b>

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les affectations, veuillez vous reporter au profil des donateurs.

## Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget final	Dépenses
	Budget-programme annuel	
Mexique	1 692 176	1 607 361
Projets régionaux <sup>1</sup>	1 121 974	1 065 763
<b>Total</b>	<b>2 814 150</b>	<b>2 673 124</b>

<sup>1</sup> Couvre l'assistance matérielle et juridique en faveur des réfugiés au Mexique et en Amérique centrale, la promotion du droit des réfugiés, le renforcement des capacités nationales et la sensibilisation du public.